

Contenu et compétences du Technicien Sportif de Canyoning Extrait de *l'ORDRE ECI/858/2005, du 28 mars. Ministère de l'éducation et des sciences.*

Épreuves et conditions

1. Pour accéder au premier niveau du diplôme intermédiaire

Les épreuves seront composées de deux parties, et seront communes à toutes les spécialités de sports de montagne et escalade.

1.1 Première partie.

Contenus.- Parcourir un itinéraire de terrains variés de montagne de 1500 m de dénivelé positif accumulé, dans le temps établi par le tribunal, et muni d'un sac à dos de 10 kg.

Critères.- Le candidat sera considéré apte s'il complète le parcours dans le temps établi par le tribunal.

1.2 Deuxième partie :

Contenus.- Chargé d'un sac à dos de 10 kg, le candidat devra compléter trois parcours réunissant les caractéristiques suivantes et dans les temps déterminés auparavant :
Parcours balisé en pente sur herbe d'une longueur minimale de 50 mètres.

Parcours balisé sur pierres d'une longueur minimale de 50 mètres. Parcours balisé sur une corniche rocheuse d'une longueur minimale de 50 mètres.

Critères.- Le candidat sera apte s'il réalise les trois parcours, sans être tombé et dans les temps déterminés.

2 Pour accéder au deuxième niveau du diplôme intermédiaire

Pour la spécialité de canyoning.

Contenus.- Compléter un parcours aménagé, d'une difficulté de degré V, d'une longueur minimale de 20 mètres dans les temps déterminés auparavant. En cas de chute, le candidat devra recommencer le parcours depuis le départ, en agissant comme premier de cordée.

Nager 100 mètres en eaux calmes ou vives, équipé d'un costume néoprène complet. Plonger à une profondeur de 2,5 mètres avec la technique adéquate, équipé du costume néoprène. Réaliser une descente de canyon sur terrain varié, y compris marche, désescalade, et rappel conventionnel.

Critères.- Le candidat sera apte à cette deuxième partie si, dans les temps déterminés,

- il termine le parcours en escalade à vue,

- il parcourt à la nage en surface la distance indiquée,
- il effectue l'immersion sans nager, au premier essai, sans saut et en utilisant la technique correcte,
- il termine la descente du canyon sans être tombé plus de trois fois. Chaque sortie du circuit balisé sera pénalisée par la majoration du temps obtenu de 5%.
- il utilise correctement le matériel technique spécifique de chaque spécialité sportive, sans utiliser d'autre matériel que le matériel spécifique et en quantité suffisante.

Enseignement correspondant aux diplômes de niveau intermédiaire de techniciens des sports de montagne et escalade 1. Durée

1.1 Premier niveau.-(Commun à toutes les spécialités des sports de montagne et escalade auxquelles se réfère la présente norme.)

	Premier niveau	
	Théorie	Pratique
	-	-
	Heures	Heures
Tronc commun :		
Bases anatomiques et physiologiques du sport.	15	-
Bases psychopédagogiques de l'enseignement et de l'entraînement.	10	5
Entraînement sportif	10	10
Fondements sociologiques du sport.	5	-
Organisation et législation sportives.	5	-
Premiers secours et hygiène dans le sport	30	15
Théorie et sociologie du sport.	-	-
	75	30
Total heures du bloc	105	
Bloc spécifique :		
Épanouissement professionnel	5	-
Formation technique de l'alpinisme	15	60
Environnement de montagne	5	20
Sécurité en alpinisme	10	25
	35	105
Total heure du bloc	140	
Bloc Complémentaire	25	
Formation Pratique.	150	
Total heures Formation	420	

Niveau 2.-Technicien sportif en :

	Canyoning	
	-	
	Niveau 2	
	Théorie Pratique	
	-	-
	Heures	Heures
Tronc commun :		
Bases anatomiques et physiologiques du sport.	25	5
Bases psychopédagogiques de l'enseignement et de l'entraînement.	15	5
Entraînement sportif	15	15
Organisation et législation sportives	5	-
Théorie et sociologie du sport.	10	-
	70	25
Total heures du bloc	95	
Bloc spécifique :		
Accompagnement en canyoning	5	40
Épanouissement professionnel du Technicien de la spécialité	10	-
Entraînement de la descente de canyons	5	15
Formation technique et de méthodologie de l'enseignement de descente de canyons	5	80
Environnement de canyons	10	15
Sécurité de la modalité sportive	5	25
	40	175
Total heure du bloc	215	
C) Bloc Complémentaire	45	
D) Bloc de Formation Pratique	200	
Total heure Formation	555	

Technicien Sportif de Canyoning

3. Description du profil professionnel

3.1 Définition générique du profil professionnel.

Le diplôme de Technicien sportif de Canyoning garantit que son titulaire possède les compétences nécessaires pour accompagner individuellement ou en groupe des personnes dans des canyons, organiser des activités de descente de canyons et

programmer et effectuer l'enseignement de la technique et de la tactique de cette activité.

3.2. Unités de Compétence.

Accompagner individuellement ou en groupe des personnes dans des activités de descente de canyons avec des caractéristiques verticales et aquatiques.

Programmer et organiser des activités de descentes de canyons. Programmer et effectuer l'enseignement de la descente de canyons.

3.3. Compétences professionnelles.

Ce technicien doit être capable de : Progresser avec sécurité et efficacité sur des terrains de montagne et dans des canyons avec des caractéristiques aquatiques et verticales.

Établir le plan d'actions pour le développement des activités de descente de canyons afin d'atteindre l'objectif sportif proposé, en garantissant les conditions de sécurité, en fonction des conditions physiques et des intérêts des pratiquants. Contrôler la logistique de l'activité et assurer la disponibilité de la prestation de tous les services nécessaires. Évaluer les possibilités de réaliser l'activité à l'endroit choisi. Déterminer l'emplacement de la nuitée en fonction de critères de sécurité et de la planification de l'activité à réaliser. Guider individuellement ou en groupe des personnes à travers des canyons ayant des caractéristiques verticales et aquatiques. Préparer et tracer des itinéraires sur des cartes et suivre le même itinéraire sur le terrain, avec ou sans conditions de visibilité, et indépendamment des conditions du terrain. Prévoir des séances d'enseignement pour déterminer les objectifs, les contenus, les ressources et les méthodes et leur évaluation. Organiser les séances d'enseignement en fonction des objectifs, des contenus, des ressources et des méthodes d'enseignement et d'évaluation. Enseigner la technique du canyoning, en utilisant le matériel et l'équipement appropriés, en démontrant les mouvements et les gestes selon un modèle de référence, et en suivant la programmation générale de l'activité. Évaluer la progression de l'apprentissage sportif, en identifiant les erreurs d'exécution, leurs causes et appliquer les méthodes et moyens correctifs nécessaires. Accéder aux sources d'informations météorologiques et savoir les interpréter. Prédire les changements de temps en analysant une carte météorologique. Prévoir et identifier les changements de temps dans une zone en observant les indicateurs locaux. Prévoir l'évolution du terrain en fonction des conditions atmosphériques. Collaborer à la promotion du patrimoine culturel des zones de montagnes ainsi qu'à la conservation de la nature sylvestre. Détecter les informations techniques relatives à son travail, afin d'introduire les nouvelles techniques et tendances, et utiliser les nouveaux équipements et matériels du secteur. Détecter et interpréter les changements technologiques, d'organisation, économiques et sociaux inhérents à l'activité professionnelle. Posséder une vision globale et critique du processus, en comprenant la fonction des installations et équipements, et les dimensions techniques, pédagogiques, d'organisation, économiques et humaines de son travail.

3.4 Situation dans le domaine sportif.

Ce diplôme accrédite l'acquisition des connaissances et compétences professionnelles suffisantes pour assumer les responsabilités de façon autonome ou au sein d'un organisme public ou d'une entreprise privée.

Le technicien accompagnera et organisera les activités de canyoning comme modalité sportive. Est exclus expressément de son champ d'action l'accompagnement en montagne et dans les glaciers et terrains nécessitant l'utilisation de techniques et matériel d'alpinisme, d'escalade ou de ski. Les différents types d'entités ou d'entreprises où il pourra exercer ses fonctions sont les suivants :

Écoles sportives.

Clubs ou associations sportives. Fédérations de sports de montagne et escalade. Patronats sportifs. Entreprises de services sportifs. Centres scolaires (activités extrascolaires).

3.5 Responsabilité sur le lieu de travail

Accompagnement individuel ou en groupe à travers la montagne jusqu'au canyon où se déroule l'activité.

Accompagnement individuel ou en groupe pendant le canyoning. Programmation et organisation d'activités de canyoning. Enseignement des techniques de descente de canyons. Évaluation du processus d'instruction sportive. Sécurité de l'individu ou du groupe pendant le déroulement de l'activité. Application des instructions générales sur les activités du responsable de l'entité sportive.